

Province de Québec  
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 176<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 14 novembre 2017, à 17 h, sous la présidence de Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Nancy Lapointe Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Hugo Beauséjour Marcel Côté Michel Goudreau Alain Lamarre Simon Paquin

Absences motivées :

Madame	Mélissa Lapierre
Messieurs	Jérémy Christian Dominic Leblanc Marco Legrand Martin Ménard Olivier Provost-Vanier Benoît Valiquette

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	-------------------------------------------------------------------

**Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :**

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**176.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,*

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

*176.1 Adoption de l'ordre du jour*

*176.2 Nomination de la nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne*

*176.3 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

CARL-171114-01

**176.2 Nomination de la nouvelle direction du collège constituant de Terrebonne :**

La présidente du conseil d'administration invite le directeur général à faire la présentation de la candidature recommandée par le comité de sélection au poste de direction du collège constituant de Terrebonne.

Le directeur général explique qu'à la suite de l'annonce du départ à la retraite de M. Michel Rouleau au poste de directeur du collège constituant de Terrebonne, un comité de sélection a été formé en mars 2017.

Suivant un long processus, le comité de sélection a arrêté son choix sur M. Yves Mc Nicoll qui compte plus de 10 ans d'expérience dans le milieu de l'enseignement dont 5 à la direction des études du Cégep de Baie-Comeau et du Collège Lionel-Groulx. Il est titulaire d'un baccalauréat en biologie de l'Université Laval et d'un certificat en biotechnologies et poursuit des études au certificat en gestion des organisations.

M. Mc Nicoll est reconnu comme un gestionnaire humain, ouvert d'esprit et démontrant une grande capacité à mobiliser les employés dans l'action.

*Attendu la vacance à la direction du collège constituant de Terrebonne;*

*Attendu que Mme Francine Ranger, présidente du conseil d'administration, M. Olivier Malo, président du conseil d'établissement de Terrebonne, M. Marcel Côté, directeur général, Mme Hélène Bailleu, directrice du collège constituant de Joliette, M. Alain Lamarre, directeur du collège constituant de L'Assomption, M. Martin Ménard, employé du collège constituant de Terrebonne et membre du conseil d'administration, ont été nommés comme membres du comité de*

*sélection chargé de recommander un candidat ou une candidate au conseil d'administration, étant entendu que Mme Nadia Grondin, directrice des ressources humaines, agissait en tant que secrétaire du comité;*

*Attendu les travaux réalisés par le comité de sélection en vue de recommander une candidature auprès des instances concernées;*

*Attendu la recommandation unanime du comité de sélection;*

*Attendu les avis favorables de la commission des études et du conseil d'établissement de Terrebonne recueillis en vertu des dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;*

*Sur proposition de M. Simon Paquin, dûment appuyée par M. Michel Goudreau,*

CARL-171114-02

*« Il est résolu de nommer M. Yves Mc Nicoll au poste de directeur du collège constituant de Terrebonne. »*

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION À ÊTRE ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL QUI NE SONT PAS EMPLOYÉS DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE (ART. 12 ET 36 DE LA LOI SUR LES COLLÈGES)

*Attendu la résolution du conseil d'administration à l'effet de nommer M. Yves Mc Nicoll au poste de directeur du collège constituant de Terrebonne;*

*Attendu le Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel;*

*Attendu les dispositions de l'article 8.02 du Règlement de régie interne du Cégep régional qui confie au directeur général l'application des règles et des conditions de travail régissant les directeurs de collège constituant;*

*Attendu l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe,*

CARL-171114-03

*« Il est résolu :*

- *d'établir la durée du mandat de M. Yves Mc Nicoll, à titre de directeur du collège constituant de Terrebonne, à 5 ans, et ce, à compter du 11 décembre 2017;*

2213

- *de mandater le directeur général pour conclure et signer, conjointement avec la présidente du conseil d'administration, le contrat de travail du nouveau directeur du collège constituant de Terrebonne.*

Adoptée à l'unanimité des membres habiles à voter.

**176.3 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 13.

.....  
Présidente d'assemblée

.....  
Secrétaire de l'assemblée